



Doc. 14669  
22 janvier 2019

## La liberté des médias en tant que condition pour des élections démocratiques

### Amendement<sup>1</sup> n° 14

déposé par la Commission des questions politiques et de la démocratie

*Dans le projet de résolution, après le paragraphe 13, insérer le paragraphe suivant:*

«Enfin, l'Assemblée estime que le Forum mondial de la démocratie du Conseil de l'Europe pourrait offrir une tribune appropriée pour examiner différents aspects relatifs à la liberté des médias, aux défis liés à l'information et à la démocratie à l'ère numérique, avec la participation des médias, des acteurs des médias sociaux, des associations de journalistes, des organisations de la société civile, des internautes et des décideurs.»

---

1. 2019 - Première partie de session

